Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260325-2026_23-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU MERCREDI 25 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 20/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les vingt-cinq mars à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

M. Miguel PINÇON a été désigné comme secrétaire de séance.

2026-23 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE KERNÉ UHEL

Le Conseil Municipal de la commune de Grâce-Uzel,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte de Kerne Uhel,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et suppléant pour représenter la collectivité au sein du Syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE :
Délégué titulaire : François HINDRÉ
Déléguée suppléante : Angélique DAVID

PRÉCISE que ces représentants siégeront au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte de Kerné Uhel conformément aux statuts en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,